



BANQUE DU CANADA

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
Le 4 décembre 2000

COMMUNIQUER AVEC :
Pierre Laprise (613) 782-8782

Le gouverneur de la Banque du Canada conclut qu'un régime de changes flottants demeure le meilleur choix pour le Canada

MONTRÉAL, Québec – Lors d'une allocution devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gordon Thiessen, a passé en revue les divers arguments évoqués dans le débat sur le régime de changes flottants et a conclu qu'un taux de change flexible demeure le meilleur choix pour le Canada.

M. Thiessen a reconnu qu'on peut être attiré par la diminution de l'incertitude entourant le taux de change et par la réduction des coûts des transactions transfrontières qui découleraient d'une parité fixe avec le dollar américain. Il a cependant fait remarquer que la seule façon d'y arriver ne serait « pas de se doter d'un taux de change fixe, mais bien de s'engager dans une sorte d'union monétaire avec [les États-Unis] ». En réalité, « une union monétaire avec ce pays obligerait le Canada à adopter le dollar américain », a-t-il ajouté.

Le gouverneur a souligné que les implications du choix du régime de change vont bien au delà des seuls coûts de transaction. Il a fait valoir que « le réel avantage que nous procure un taux de change flottant est qu'il nous permet d'avoir des conditions monétaires différentes de celles des États-Unis [...] des conditions adaptées à notre propre situation économique ».

Pour illustrer ses propos, M. Thiessen a cité deux exemples tirés de l'expérience canadienne récente : la chute marquée des cours mondiaux des produits de base lors de la crise financière asiatique de 1997-1998 et la période de restriction budgétaire qui a commencé au milieu des années 1990. Tout en reconnaissant qu'il y a aussi moyen de faire face aux chocs inattendus et aux différences de politique de cette nature sous un régime de changes fixes ou dans une union monétaire, le gouverneur a signalé que « les ajustements sont plus longs, plus difficiles et [...] coûtent plus cher au bout du compte » que sous un régime de changes flottants.

Pour conclure, M. Thiessen a affirmé que « les bienfaits qu'un taux de change flexible nous procure sur le plan macroéconomique dépassent encore de loin les avantages d'une [...] réduction des coûts de transaction. Tant et aussi longtemps que notre pays sera un grand producteur de matières premières et que nous voudrons mener des politiques économiques qui sont adaptées à nos besoins et exigeant des conditions monétaires distinctes, nous avons tout avantage à tirer parti du rôle d'amortisseur que joue un taux de change flexible. »